



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



6.B PLAN DES ZONES À RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

DOCUMENT POUR ARRÊT

**L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes constructions antérieures à 1948 (arrêté N° 00 DDASS 06 SE du 2 juin 2000).**